



Proposition d'assurance de protection juridique pour particuliers

pour le contrat-cadre de la SCS, n° de police 23.029.291

Votre interlocuteur Rudolf Duss
Téléphone +41 58 855 99 31
E-mail rudolf.duss@axa-arag.ch

Veuillez remplir et signer ce formulaire et le renvoyer à:

AXA-ARAG Protection juridique SA, M. Rudolf Duss, Affolternstrasse 42, Case postale 6944, 8050 Zurich

Proposant

Prénom, nom: _____ Madame Monsieur
Adresse: _____ Tél. privé: _____
NPA, lieu: _____ Tél. mobile: _____
Nationalité: _____ E-mail: _____

1. Votre domicile se trouve-t-il à l'étranger? Oui Non
Si oui, dans quel pays? _____
2. Possédez-vous déjà des polices d'assurance auprès d'AXA ou d'AXA-ARAG? Oui Non
Si oui, veuillez indiquer le(s) numéro(s) de police: _____
3. Aviez-vous déjà, vous-même ou une des personnes coassurées, une assurance de protection juridique? Oui Non
Si oui, auprès de quelle société? _____ Valable jusqu'au: _____
4. Une assurance de protection juridique conclue pour vous ou pour une personne coassurée a-t-elle été résiliée dans les cinq dernières années à la suite d'un sinistre? Oui Non
Si oui, auprès de quelle société? _____

Veuillez indiquer les prestations pour lesquelles vous désirez bénéficier d'une couverture.
Les montants indiqués sont des primes annuelles, timbre fédéral de 5% non compris.

Protection juridique pour particuliers

- Personne seule: 169,15 CHF
 Famille/pers. formant une comm. de vie: 203,15 CHF
 Personne supplémentaire: 34 CHF

Prénom, nom: _____

Date de naissance: _____

Protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation

- Personne seule: 242,25 CHF
 Famille/pers. formant une comm. de vie: 300,90 CHF
 Personne supplémentaire: 58,65 CHF

Prénom, nom: _____

Date de naissance: _____

Protection juridique en matière de circulation

- Personne seule: 107,10 CHF
 Famille/pers. formant une comm. de vie: 131,75 CHF
 Personne supplémentaire: 34 CHF

Prénom, nom: _____

Date de naissance: _____

Protection juridique Internet (module complémentaire)

- Personne seule: 39,95 CHF
 Famille/pers. formant une comm. de vie: 49,30 CHF

Couverture pour immeubles supplémentaires

Objet en location en Suisse: 8,50 CHF par unité/année

Adresse (rue, n°, NPA, localité): _____

Objet en location en UE: 68 CHF par unité/année

Adresse (rue, n°, NPA, localité): _____

Objet loué: 93,50 CHF par unité/année

Adresse (rue, n°, NPA, localité): _____

Extension de couverture pour la protection juridique combinée

Personne seule: 96,90 CHF

Famille / personnes formant une communauté de vie: 114,75 CHF

Prénom, nom: _____

Date de naissance: _____

La couverture d'assurance est valable au plus tôt à compter de la date de traitement de votre proposition.

L'assurance ne peut être conclue que par des personnes dont le domicile légal est en Suisse.

Durée de l'assurance: 1 an 2 ans 3 ans

Le proposant a reçu les Conditions générales d'assurance, les Conditions particulières d'assurance et les moyens d'information nécessaires au respect du devoir d'information précontractuel, conformément à l'article 3 de la loi sur le contrat d'assurance. Il est lié par la présente proposition pendant 14 jours. Le proposant autorise AXA-ARAG Protection juridique à consulter les autorités et les tiers concernés, notamment l'assureur précédent, sur le cours des sinistres, afin de réunir les renseignements indispensables à l'examen de la proposition. Pour autant, le proposant n'est pas libéré de son obligation de répondre de façon exhaustive et vérifique aux questions qui lui sont posées dans la proposition et atteste par sa signature avoir satisfait à cette obligation. Il déclare accepter que les sociétés du Groupe AXA s'accordent un droit d'accès mutuel aux données identifiant le client (nom, adresse, etc.) et aux données contractuelles de base (à l'exclusion des données relatives à la proposition et aux sinistres) à des fins de simplification administrative et de marketing. AXA-ARAG Protection juridique s'engage à traiter en toute confidentialité les informations recueillies. MyRight.ch est un service en ligne gratuit destiné aux clients d'AXA-ARAG qui ne fait pas partie intégrante d'un contrat d'assurance. AXA-ARAG se réserve le droit de supprimer ce service à tout moment ou de facturer un droit d'accès à ses utilisateurs.

Lieu, date

Signature du proposant